

Rapport du jury

Examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Spécialités « Bâtiment, Travaux Publics, Voirie, Réseaux Divers », « Restauration » et « Logistique et Sécurité »

2018

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel, d'avancement de grade, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialités « Bâtiment, Travaux Publics, Voirie, Réseaux Divers », « Restauration » et « Logistique et sécurité » a été ouvert au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel en accord avec les centres de gestion de la Région Nouvelle Aquitaine.

Calendrier

Période d'inscriptions	Du 8 août au 14 septembre 2017
Date de limite de dépôt	Le 21 septembre 2017
Epreuves écrites	Le 18 janvier 2018
Jury d'admissibilité	Le 22 mars 2018
Epreuves d'admission	Du 16 avril au 29 juin 2018
Jury d'admission	Le 12 juillet 2018

1) Les conditions particulières d'accès :

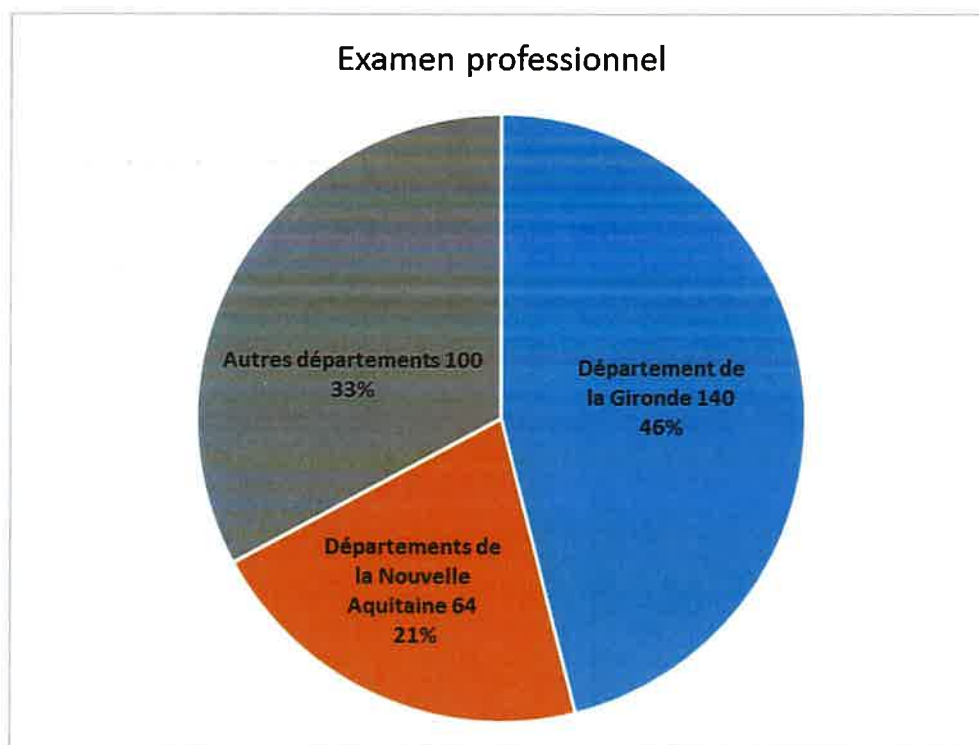
L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

2) Les candidats :

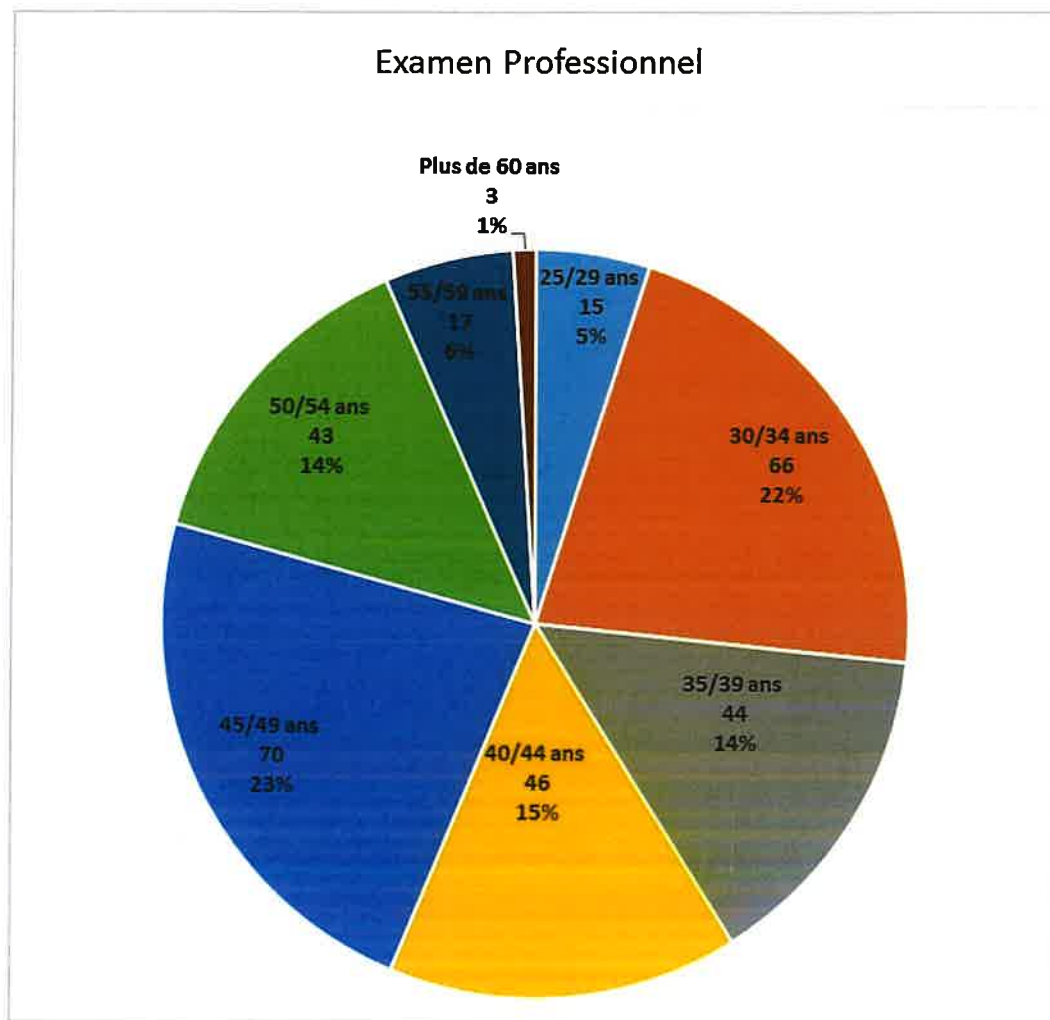
Pour l'examen professionnel, 311 candidats se sont inscrits.

	Spécialité « BTP VRD »	Spécialité « Restauration »	Spécialité « Logistique et sécurité »
Nombre de candidats refusés à concourir	2	2	2
Nombre de candidats admis à concourir	147	119	38

✓ répartition des candidats admis à concourir par département



✓ par tranches d'âges



3) Les épreuves écrites :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 18 janvier 2018, au Pin Galant à Mérignac.

Un candidat bénéficiant d'un aménagement d'épreuve a été convoqué au Centre de Gestion de la Gironde. Au-delà du 1/3 temps qui lui a été accordé le Centre de Gestion de la Gironde a mis à sa disposition une interprète en langage des signes.

b) Leur contenu

L'épreuve écrite à caractère professionnel, porte sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 2).

c) La présence aux épreuves

278 candidats se sont présentés, répartis comme par spécialité, comme suit :

- 135 pour la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » ;
- 35 pour la spécialité « Logistique et sécurité » ;
- 108 pour la spécialité « Restauration ».

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 8,16 % dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », 7,89 % dans la spécialité « Logistique et sécurité » et 9,24 % dans la spécialité « Restauration ».

d) Résultats des épreuves écrites

Epreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (- de 5/20)
3 à 5 questions « BTP VRD »	9,19	16,25	0,75	25
3 à 5 questions « Logistique »	12,70	18,30	4,70	1
3 à 5 questions « Restauration »	10,11	18,5	1,25	9

4) Réunion d'évaluation des notes de l'examen :

Spécialités	Seuil	Nombre de candidats pouvant se présenter aux épreuves pratiques
BTP VRD	5/20	110
LOGISTIQUE	5/20	34
RESTAURATION	5/20	99

Spécialité « Bâtiment travaux publics, voirie et réseaux divers » :

81 % des candidats présents ont été autorisés à passer l'épreuve pratique d'admission.
25 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Spécialité « Logistique et sécurité » :

97 % des candidats présents ont été autorisés à passer l'épreuve pratique d'admission.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Spécialité « Restauration » :

91 % des candidats présents ont été autorisés à passer l'épreuve pratique d'admission.
9 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

5) L'épreuve d'admission de l'examen professionnel :

Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

6) L'épreuve pratique :

Toutes les options des trois spécialités (« Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « Logistique et sécurité » et « Restauration ») étaient ouvertes pour l'examen professionnel.

Les épreuves pratiques ont eu lieu sur différents sites en fonction des options choisies par les candidats grâce aux partenariats mis en place avec certaines collectivités territoriales, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) et le Centre de Formation Prévention et Sécurité (MACC1).

Une bonne coordination avec les services de chaque structure a permis la réalisation de ces épreuves.

Les jurys ont pu apprécier les travaux des candidats dans de bonnes conditions.

Les épreuves se sont déroulées du 16 avril 2018 au 3 juillet 2018, ce qui a représenté 29 interventions sur sites et 27 examinateurs.

Répartition des options dans les différents lieux :

- Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers »

- Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) (AFPA Caudéran)
- Menuisier (AFPA Caudéran)
- Menuisier alu (AFPA Caudéran)
- Ouvrier en VRD (Bordeaux Métropole CGEP6 du Taillan)
- Agent d'exploitation de la voirie publique (Bordeaux Métropole CGEP6 du Taillan)
- Dessinateur (AFPA Caudéran)
- Maçon (AFPA Caudéran)
- Métallier, soudeur (AFPA Bègles)
- Ouvrier d'entretien d'équipements sportifs (Complexe sportif du Bouzet à Cestas)
- Peintre poseur de revêtements muraux (AFPA Caudéran)
- Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier) (AFPA Caudéran)
- Métallier, Soudeur (AFPA Bègles)
- Poseur de revêtement de sols, carreleur (AFPA Caudéran)

- Spécialité « Logistique et sécurité »

- Monteur, levageur, cariste (AFPA Pessac)
- Magasinier (AFPA Pessac)
- Maintenance bureautique (AFPA Bègles)
- Surveillance, télésurveillance, gardiennage (MACC1 Bordeaux)

- Spécialité « Restauration »

- Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (INFA Gradignan)
- Cuisinier (INFA Gradignan)

7) Jury d'admission :

Pour l'examen professionnel, spécialités BTP VRD, Logistique et sécurité et Restauration, le seuil d'admission retenu est de 50 points, soit 10/20.

8) Le jury :

La composition du jury de l'examen professionnel comprenait 9 membres dont 3 élus, 3 fonctionnaires territoriaux et 3 personnalités qualifiées pour les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « Logistique et sécurité » et « Restauration ».

9) Conditions générales d'organisation :

Session	2014		2016		2018		
Spécialités	BTP VRD	COMMUNICATION SPECTACLE	BTP VRD	RESTAURATION	BTP VRD	RESTAURATION	LOGISTIQUE ET SECURITE
Candidats admis à concourir	220	29	105	93	147	119	38
Candidats présents aux épreuves écrites	204	27	97	84	135	108	35
Présentéisme aux écrits par rapport aux admis à concourir	92,73%	93,10%	92,38%	90,32%	91,84%	90,76%	92,11%
Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission	197	27	74	63	110	99	34
Candidats admis	179	21	57	38	93	62	30
Taux de réussite par rapport aux admis à concourir	81,36%	72,41%	53,77%	39,58%	63,27%	52,10%	78,95%

10) Analyse et conclusion :

D'une manière générale les correcteurs notent que les candidats ne se préparent pas assez aux épreuves écrites.

Les candidats appréhendent mieux l'épreuve pratique car elle correspond à des tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments qu'ils rencontrent dans leur milieu professionnel.

Les jurys notent une différence entre le rédactionnel de l'épreuve écrite et la pratique de l'épreuve d'admission. En ce qui concerne les épreuves pratiques, les sujets de chaque option correspondaient parfaitement aux différents métiers et étaient bien adaptés.

La durée de l'épreuve pratique est fixée par les jurys en fonction de l'option. Pour les options de la spécialité « BTP-VRD », la durée est fixée à 1 heure sauf pour l'option dessinateur qui a été fixée à 1 heure 30 minutes, pour les options de la spécialité « Logistique et sécurité », la durée est fixée à 1 heure sauf pour l'option monteur, levageur, cariste qui a été fixée à 1 heure 30 minutes et concernant la spécialité « RESTAURATION » la durée pour l'option « cuisinier » est de 3 heures et l'option « restauration collective : liaison chaude ; liaison froide » est de 2 heures.

L'organisation des épreuves pratiques a nécessité un travail de collaboration important entre le secteur concours et examens professionnels du Centre de Gestion de la Gironde et les différents partenaires d'accueil, tels que l'AFPA de Bègles, Caudéran et Pessac, l'INFA de Gradignan, le Complexe Sportif de Cestas, le Site CGEP6 du Taillan-Médoc et MACC1 à Bordeaux.

Les jurys souhaitent mettre en évidence ces collaborations et se félicitent du bon déroulement des épreuves pratiques. Les intervenants ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé dans chaque structure.

Pour cette session le taux de réussite à l'examen professionnel est de 60,86 %. Pour les sessions précédentes : en 2016, il était de 66,16 %, et en 2014, de 80,32 %.

Le Président du Jury



Marcel DURANT

